

Annexe 1

Les bons comportements face à l'arrivée du feu

- Informez les pompiers (téléphonez au 112, ou 18) avec calme et précision.

Votre habitation débroussaillée reste votre meilleure protection

Restez confiné

N'évacuez que sur ordre des autorités.

- Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur).
- Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres.
- Occultez les aérations avec des linges humides.
- Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps, n'utilisez surtout pas de tissus synthétiques.

Si vous êtes en extérieur

- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu.
- Respirez, si possible, à travers un linge humide.

Annexe 2

Défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Détection précoce - Intervention rapide - Contrôles

En période estivale, le dispositif gardois de prévention des feux de forêt repose sur un réseau de surveillance et d'intervention rapide sur feux naissants auquel contribuent :

- **370 sapeurs-pompiers** capables de répondre immédiatement à une intervention à partir des **30 centres de secours** et **4 postes avancés** créés pour la saison à Cornillon, Anduze, Quissac et Valleraugue ;
- Un centre de traitement des appels et un centre opérationnel des sapeurs-pompiers renforcés pour faire face aux situations les plus difficiles et à la simultanéité des départs de feux ;
- **26 patrouilles «porteur d'eau»**, constituées par des véhicules légers tout-terrain équipés d'une réserve d'eau de 600 litres (avec un équipage composé d'un personnel forestier et d'un pompier) ;
- **des patrouilles de contrôle** chargées du contrôle du respect de l'interdiction d'emploi du feu (assurées par des agents de l'Office National des Forêts, de l'Office Français de la Biodiversité, avec l'appui de la gendarmerie) ;
- **1 officier forestier de permanence** de la direction départementale des territoires et de la mer chargé de coordonner le dispositif forestier de l'État ;
- **1 cellule pluridisciplinaire de recherche des causes et des circonstances de l'incendie (RCCI)** composée d'un gendarme, d'un forestier et d'un pompier sous l'autorité du Procureur de la République ;
- **des contrôles par tous les élus et agents communaux et intercommunaux** dotés d'un pouvoir de police ;
- **des agents chargés du levé du contour des feux et de la recherche des responsabilités ;**
- **4 tours de guet** (avec personnel) pour détecter et localiser les fumées suspectes ;
- **1 poste de régulation forestier** gérant par un réseau radio les patrouilles et les tours de guet ;
- **1 guet aérien relié au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)** composé d'un avion de surveillance dénommé HORUS30 pour détecter les départs de feux ;
- **2 hélicoptères bombardiers d'eau loués par le SDIS ;**
- **Nouveau : 6 caméras intelligentes placées sur des points hauts pour détecter les éclosions de feux** (Estezargues, Mont Bouquet, St Pons la Calm, Montagnac, Sinsans et Garrigues). Ces outils fonctionnent H24 et sont capables de discriminer les fumées d'un feu d'un soulèvement de poussières provoqué par un véhicule
- **Plusieurs Groupes d'Intervention Feux de Forêt (GIFF)** composés chacun de 5 véhicules et 18 personnels. Stationnés en forêt, ils sont prêts à réagir à la moindre alerte. Le nombre de GIFF pré-positionnés sur le terrain est défini deux fois par semaine, à partir des risques météorologiques et des activités opérationnelles constatées ;
- Le COGEFFO, **unité spécialisée dans les feux de forêts difficiles d'accès**, mobilisable avec des missions d'héliportage (20 personnels) ;

- **En cas de feux de forêt de grande ampleur**, des renforts sont assurés par la **coopération interdépartementale (51 colonnes de 20 véhicules mobilisables selon le risque)**; ils peuvent stationner plusieurs jours si nécessaire ;
- **Les avions bombardiers d'eau de la sécurité civile** (Canadairs et Dash - gros porteurs de 10 000 litres) sont mobilisables à la demande. Leur répartition est faite par le poste de commandement installé l'été à la base avions de sécurité civile installée à Saint-Gilles ;
- **4 hélicoptères bombardiers d'eau** loués par l'Etat, nombre pouvant être porté à 6 selon les risques ;
- **30 saisonniers** d'autres départements recrutés pour renforcer les effectifs gardois en juillet et août ;
- **Météo France** qui élabore de juin à septembre **des bulletins « feux de forêts », deux fois par jour**. Ils intègrent les paramètres météorologiques et la teneur en eau des végétaux pour chaque zone géographique.

La stratégie est celle d'une présence sur le terrain pour une **dissuasion**, une **détection précoce** et une **intervention rapide** sur les **feux naissants** afin de les maîtriser avant qu'ils ne se développent.

L'originalité du dispositif repose en partie sur les compétences complémentaires des sapeurs-pompiers et des agents forestiers de l'Etat – DDTM et ONF.

Un partenariat actif entre le service départemental d'incendie et de secours, la gendarmerie, l'office national des forêts, l'office français de la biodiversité et la direction départementale des territoires et de la mer permet de dimensionner le dispositif en fonction du degré de risque d'incendie. Les 3 associations de maires sont associées à ce partenariat.

Si un dispositif spécifique de surveillance et d'intervention est mis en place pendant la période estivale, **la prévention et la lutte contre les incendies de forêt se déroulent toute l'année dans le Gard, notamment par :**

- le contrôle de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage,
- le financement de travaux sur les équipements DFCI (pistes et points d'eau),
- la verbalisation des feux illégaux (brûlage des déchets, etc).

Annexe 3

Affiche sur la réglementation incendies de forêt

INCENDIES DE FORÊT

Protégez-vous et protégez la forêt !

🌲 FOREST FIRES Protect yourself and the forest
🇩🇪 WALDBRÄNDE Schützen Sie sich und den Wald

L'ACCÈS EN FORÊT EST RÉGLEMENTÉ DANS LE GARD. EN ÉTÉ, AVANT D'ALLER EN FORÊT, JE ME RENSEIGNE SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS ET LES CONSIGNES À RESPECTER

 Access to forests (regulated in the Gard area) in summer, before going to the forests, I get information about access conditions and rules to follow.

 Im Département Gard (in der) Zugang zum Wald gesetzlich geregelt. Bevor ich im Sommer in den Wald gehe, um meine Arbeit über die Zugangsbedingungen und die zu beachtenden Vorschriften.

VOUS DEVEZ ADAPTER VOTRE COMPORTEMENT EN FONCTION DU NIVEAU DE RISQUE :

 Adapt your behavior according to the level of risk :  Adaptiere dein Verhalten entsprechend dem Risikoniveau :

RISQUE FAIBLE

LOW RISK / GERINGES RISIKO

ACCÈS AUX MASSIFS AUTORISÉ

RISQUE MODÉRÉ

MODÉRATE RISK / MITTLERES RISIKO

ACCÈS AUX MASSIFS AUTORISÉ / TRAVAUX SOUMIS À RÉGLEMENTATION

Access to forest areas is permitted / Forestry work subject to regulation - Zugang zum Forstgebiet ist erlaubt. Forstarbeiten unterliegen der Regelung.

RISQUE ÉLEVÉ

HIGH RISK / HOHES RISIKO

ACCÈS AUX MASSIFS DÉCONSEILLÉ

TRAVAUX SOUMIS À RÉGLEMENTATION, CAMPING SAUVAGE ET BIVOUAC INTERDITS

Access to forest areas isn't recommended / Forestry work subject to regulation / Wild camping and bivouacking prohibited
Zutritt zum Forstgebiet nicht empfohlen. / Forstarbeiten unterliegen Vorschriften / Wildcamping und Bivouakieren verboten

RISQUE TRÈS ÉLEVÉ

SEVERE RISK / SCHWERES RISIKO

ACCÈS ET CIRCULATION DANS LES MASSIFS INTERDIT

TRAVAUX, CAMPING SAUVAGE ET BIVOUAC INTERDITS

Access and traffic to forest areas is prohibited / Forestry work, wild camping and bivouacking prohibited
Zutritt und Verkehr zum Forstgebiet verboten. / Forstarbeiten, Wildcamping und Bivouakieren verboten

POUR CONNAÎTRE LE NIVEAU DE RISQUE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX MASSIFS EN TEMPS RÉEL, FLASHEZ LE QR CODE

The risk level and the access conditions are available in real time by scanning the QR code
Um die Waldbrandwarnstufe und die Zugangsbedingungen in Echtzeit zu erfahren, scannen Sie den QR-Code

[RISQUE-PREVENTION-INCENDIE.FR/GARD](https://risque-prevention-incendie.fr/gard)



Annexe 4

Affiche fermeture des massifs en risque rouge

MASSIF FERMÉ

À PIED OU EN VEHICULE, L'ACCÈS AU MASSIF EST INTERDIT
CLOSED FOREST AREAS. ACCESS TO FOREST IS PROHIBITED
GESCHLOSSENES MASSIV. DER ZUGANG ZU WALDMASSNAHMEN IST VERBOTEN

L'ACCÈS EN FORÊT EST RÉGLEMENTÉ DANS LE GARD. EN ÉTÉ, AVANT D'ALLER EN FORÊT, JE ME RENSEIGNE SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS ET LES CONSIGNES À RESPECTER

Access to forest is regulated in the Gard area. In summer, before going to the forest, I get information about access conditions and rules to follow. Im Département Gard ist der Zugang zum Wald gesetzlich geregelt. Bevor ich im Sommer in den Wald gehe, informiere ich mich über die Zugangsbedingungen und die zu beachtenden Vorschriften.



Toute utilisation du feu est interdite

Any use of fire is prohibited
Jeglicher Einsatz von Feuer ist verboten



Le camping sauvage et le bivouac sont interdits

Wildcamping and bivouac are prohibited
Wildcamping und Biwakieren sind verboten



Les travaux sont interdits

Forestry works are prohibited
Arbeiten im Wald sind verboten



La circulation des engins motorisés est interdite

Circulation of motorized vehicles prohibited
Der Verkehr motorisierter Fahrzeuge ist verboten

POUR CONNAÎTRE LE NIVEAU DE RISQUE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX MASSIFS EN TEMPS RÉEL, FLASHEZ LE QR CODE
The risk level and the access conditions are available in real time by scanning the QR code
Um die Waldbrandwarnstufe und die Zugangsbedingungen in Echtzeit zu erfahren, scannen Sie den QR-Code

RISQUE-PREVENTION-INCENDIE.FR/GARD



Annexe 5

Panonceau à plastifier pour affichage sur les sites à risques

